

OFFRE D'EMPLOI

SURVEILLANT (F/H)

Ayant le sens des responsabilités, vous êtes porteur(euse) de valeurs éducatives et avez envie de les transmettre, alors postulez à la [FACULTÉ DES MÉTIERS DE L'ESSONNE](#), établissement de référence de la formation professionnelle en Île-de-France, en apprentissage et en formation continue.

DESCRIPTIF DU POSTE ET DES MISSIONS

Vos missions : Surveiller les apprenants et contrôler le respect du règlement intérieur ainsi que celui des consignes de sécurité pour garantir de bonnes conditions de formation.

- ✓ Circuler dans les bâtiments et espaces extérieurs,
- ✓ Relever et traiter les absences et retards des apprenants,
- ✓ Contrôler les justificatifs d'absence et de retard,
- ✓ S'assurer du respect des règles de vie collectives au sein de l'établissement
- ✓ Détecter et rendre compte de tout incident constaté,
- ✓ Soutenir l'équipe pédagogique dans les missions quotidiennes,
- ✓ Participer à des actions pédagogiques et ou éducatives.

PROFIL RECHERCHÉ

- **Expérience :** 3 ans ou plus dans l'encadrement de jeunes ou dans un milieu scolaire.
- **Compétences requises :** Maîtrise des techniques de médiation, de prévention et de gestion des conflits
- **Qualité recherchées :** Excellent relationnel, Autorité naturelle, bienveillance, capacité à s'adapter à tous les publics, rigueur, vigilance au quotidien, travail en équipe
- **Observations :** Obtention d'un brevet de sauveteur secouriste du travail appréciée

TYPE DE CONTRAT

- **Nature du contrat :** CDD de 4 mois (avec possibilité de renouvellement à la rentrée de l'année de formation 2023/2024)
- **Durée de travail :** Temps plein
- **Rémunération :** 1760€ bruts mensuels sur 13 mois
- **Date de début :** Au plus tôt
- **Lieu de travail :** Evry-Courcouronnes
- **Date limite de transmission des candidatures :** 15 jours après diffusion

AUTRES INFORMATIONS

- **Qualité** : Organisme de formation certifié Qualiopi
- **Intégration** : accompagnement individualisé de nos nouveaux collaborateurs
- **Congés payés** : 30 jours ouvrés par an au prorata du temps de présence
- **Congés exceptionnels** : vendredi de l'ascension et du 24 au 31 décembre de chaque année
- **Jours de RTT** : 15 jours par an au prorata du temps de présence
- **Mutuelle** : prise en charge employeur du régime de base obligatoire de la mutuelle (80%)
- **Restauration** : prise en charge du repas pris au restaurant d'entreprise sur la base de 50% du montant du plateau, avec un plafond de 4€ (Titres restaurant sur les périodes de fermeture du restaurant)
- **Transport** : prise en charge des indemnités kilométriques vélo (Ikvélo) et des frais de transport public (50%)
- **Logement** : partenariat avec Action logement

POSTULER

Envoyez votre CV et lettre de motivation à rh@fdme91.fr